

THAÏLANDE

Dix ans sans nouvelles du
responsable syndical Tanong
Pho-arn, « disparu » le 19 juin
1991

Index AI : ASA 39/007/01

Embargo : 18 juin 2001 (17 h 00
GMT)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Cela fait maintenant dix ans que Tanong Pho-arn, président du Congrès du travail de Thaïlande, a « disparu » à la suite du coup d'État de février 1991, et pourtant, on ne dispose toujours d'aucune information sur son sort ni sur les circonstances de sa « disparition », ont déclaré aujourd'hui (lundi 18 juin 2001) Amnesty International et la Confédération internationale des syndicats libres (CISL).

« Les autorités du Royaume de Thaïlande ont eu dix années pour faire la lumière sur ce qui est arrivé à Tanong Pho-arn, le responsable syndical le plus en vue du pays ; or, elles n'ont pris que très peu d'initiatives pour élucider le sort cet homme.

« Il est indispensable que les

autorités thaïlandaises ouvrent une enquête impartiale et indépendante sur la « disparition » de Tanong Pho-arn, défèrent à la justice les responsables présumés de celle-ci et accordent réparation à son épouse et à ses trois enfants, qui ont énormément souffert. »

Tanong Pho-arn n'a pas été oublié, malgré l'inertie des autorités. Le 1^{er} mai 2001, des dizaines de milliers d'ouvriers se sont rassemblés à Bangkok ; au nombre de leurs revendications figurait l'ouverture d'une enquête sur la « disparition » du responsable syndical. Les membres du Congrès du travail de Thaïlande arboraient des chemises sur lesquelles était imprimée la photo de leur ancien président.

Le 19 juin 2001, la voiture de Tanong Pho-arn a été retrouvée vide à proximité de son bureau, dans le quartier de Rat Burana, à Bangkok. Sa « disparition » est intervenue alors qu'il devait prendre l'avion, quelques jours plus tard, pour la Suisse, où il était prévu qu'il s'exprime, dans le cadre de la conférence annuelle de l'Organisation internationale du travail (OIT), au sujet des

restrictions importantes imposées aux activités des syndicats libres de Thaïlande depuis le putsch de février 1991. Il avait également critiqué en public l'état de siège instauré après le coup d'État.

Avant que Tanong Pho-arn ne « disparaisse », tous ses déplacements étaient suivis et des menaces de mort anonymes lui étaient régulièrement adressées. Le gouvernement militaire lui avait interdit de participer à la conférence de l'OIT. Il avait déclaré à ses proches : « Si je ne vous contacte pas pendant trois jours, cela signifiera que j'ai été arrêté ; si cela dure plus de sept jours, cela voudra dire que je suis déjà mort. »

Après la « disparition » de Tanong Pho-arn, sa famille s'est inquiétée pour sa santé, car le responsable syndical, âgé de

Au cours de l'année qui a précédé le coup d'État de 1991, Tanong Pho-arn a joué un rôle essentiel en menant avec le Premier ministre de l'époque, Chatichai Choonhavan, des négociations qui ont permis au mouvement syndical thaïlandais de remporter l'une de ses plus belles victoires : l'adoption d'une loi

cinquante-cinq ans et diabétique insulino-dépendant, n'avait pas sur lui le nécessaire pour se soigner lorsqu'il a été vu pour la dernière fois. Son épouse a déclaré : « J'ai envoyé des lettres à toutes les organisations gouvernementales pour leur demander des informations sur son sort, mais elles ont gardé le silence. »

« Ce n'est que lorsque les responsables présumés de la « disparition » de Tanong Pho-arn seront soumis à l'obligation de répondre de leurs actes que justice sera rendue à sa famille et au mouvement syndical thaïlandais », ont déclaré Amnesty International et la CISL.

Complément d'information

instituant un système de sécurité sociale. Il avait également été sénateur et vice-président de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) pour la région Asie-Pacifique.

Les instigateurs du coup d'État de février 1991 ont renversé le gouvernement civil dirigé par Chatichai Choonhavan et fondé le

Conseil national de maintien de la paix (CNMP). Peu de temps après, le CNMP a supprimé les syndicats au sein des entreprises publiques, privant ainsi les quelque 270 000 membres de ces organisations du droit de se syndiquer, qu'ils n'ont retrouvé qu'en février 1998.

Deux commissions ont été créées en vue d'enquêter sur le sort de Tanong Pho-arn, l'une au sein du ministère de l'Intérieur, en 1992, l'autre au sein du Parlement. Cependant, les conclusions auxquelles elles sont parvenues n'ont jamais été rendues publiques.

Amnesty International et la CISL demandent aux autorités du Royaume de Thaïlande de rendre publics les rapports établis par ces deux commissions et de mener de nouvelles investigations si nécessaire. _

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>